



Registre fédéral des bâtiments et des logements

# Mise à jour de l'activité de construction

Fiche explicative pour la gestion du registre n° 16

Cette fiche explicative décrit la saisie et la mise à jour des projets de construction, des bâtiments et des logements dans le Registre fédéral des Bâtiments et des Logements (RegBL), en fonction de l'avancement des travaux.

## Règles de saisie / recommandations

Sont à saisir tous les projets de construction qui sont soumis à l'obligation de déposer une demande de permis de construire, y compris les bâtiments et logements en faisant partie. Cela concerne les projets de construction « bâtiment » avec ou sans construction de logements et tous les projets de construction « génie civil ».

Les événements déclenchant des mutations lors de la saisie en continu de l'activité de construction sont :

- Le dépôt de la demande de permis de construire
- La délivrance du permis de construire
- Le début du chantier
- L'achèvement de bâtiments avec usage d'habitation pendant la phase de construction
- La fin de la construction

Les projets de construction qui sont reportés ou annulés doivent être annoncés au RegBL fédéral au plus tard lors de la clôture du trimestre.

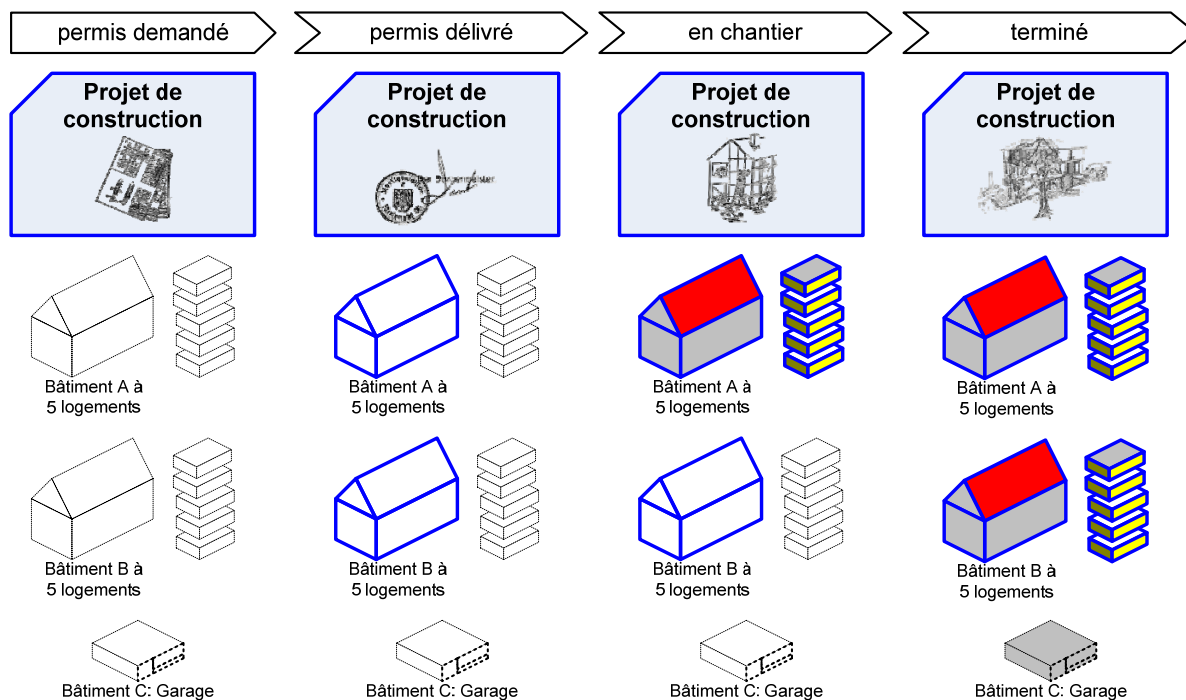
Pour l'actualisation du RegBL fédéral, il s'agit de saisir ou d'actualiser, en plus des projets de construction, au moins tous les bâtiments à usage d'habitation et leurs logements (saisie ou actualisation facultative pour les bâtiments sans usage d'habitation).

En principe, les bâtiments doivent être annoncés au RegBL fédéral dès que le permis est délivré, les logements dès que le bâtiment est terminé. Il est cependant aussi admis de saisir dans le RegBL fédéral des bâtiments avant la délivrance du permis de construire ou des logements avant que le bâtiment ne soit terminé, afin de mettre à la disposition des contrôles des habitants et d'autres utilisateurs du RegBL fédéral les EGID et EWID correspondants de manière anticipée.

La figure 1 représente la saisie des bâtiments et logements requise en fonction du statut d'avancement du projet pour un projet « bâtiment » comportant deux nouveaux bâtiments d'habitation avec 5 logements chacun ainsi qu'un bâtiment sans usage d'habitation.

- Les éléments qui doivent **obligatoirement** être saisis, sur la base du statut du projet, sont décrits **en bleu et gras**.
- Les bâtiments et les logements qui sont *colorés* sont ceux dont la *construction est achevée*.

Fig. 1 : Saisie / mise à jour d'un projet « bâtiment » en fonction de l'avancement du projet



## Particularités

L'obligation de saisir les bâtiments dès la délivrance du permis de construction entre en vigueur avec la mise à jour trimestrielle du RegBL fédéral en 2010.

## Thèmes associés

Fiche explicative n°1 : Messages d'erreurs des bâtiments et des logements

Fiche explicative n°10 : Messages d'erreurs des projets de constructions

L'ensemble des fiches explicatives est disponible à l'adresse [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch) → [Aide pour les utilisateurs](#).

## Référence au *Catalogue des caractères*

Les indications détaillées requises sur les projets, les bâtiments et les logements ainsi que les exigences de qualité sont définies dans le *Catalogue des caractères du Registre fédéral des bâtiments et des logements* respectivement dans le *Catalogue des caractères des projets de construction*.

## Contact

Des informations supplémentaires sur le RegBL sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch). Le *Catalogue des caractères* ainsi que tous les autres documents de référence sur le RegBL peuvent également être téléchargés ou commandés sur ce site.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter « Registre fédéral des bâtiments et des logements » sous [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch).

Pour d'autres questions et compléments d'information, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la statistique :

Section Bâtiments et logements

Tél. 0800 866 600 / e-mail : [housing-stat@bfs.admin.ch](mailto:housing-stat@bfs.admin.ch)